

Objet:

TR: TEST : AUX MEDECINS SPECIALISTES : INFORMATIONS COVID 19

De : csmf.org [mailto:csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org]

Envoyé : samedi 18 avril 2020 10:29

À : CSMF Lorraine

Objet : TEST : AUX MEDECINS SPECIALISTES : INFORMATIONS COVID 19

Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine | NEWS Avril 2020



AUBE, HAUTE-MARNE, LORRAINE

Bonjour à tous,

Le 8 avril, monsieur Christophe Lannelongue, directeur général de l'ARS Grand-Est a été sèchement remplacé par madame le docteur Marie-Ange Desailly-Chanson, médecin biologiste et IGAS. Celle-ci a manifesté sa volonté de poursuivre le travail mené jusqu'alors par monsieur Lannelongue, en collaboration étroite avec les acteurs de santé et notamment les libéraux.

Après l'anosmie/agueusie décrite par les ORL chez de nombreux patients infectés par le covid 19, c'est au tour des dermatologues d'observer une « épidémie » d'engelures, pas ou peu prurigineuses et totalement inhabituelles à cette saison et à ces températures. Le syndicat des dermatologues (SNDV) a mis en place un groupe de travail, échangeant sur WhatsApp et rassemblant plus de 400 dermatologues libéraux et hospitalo-universitaires. C'est grâce à cette liste de discussion et aux observations des dermatologues de terrain, que très rapidement ces signes cutanés ont pu être mis en évidence.

Concernant l'évolution de l'épidémie, on note enfin une stabilisation de la progression et même un fléchissement des entrées en réanimation. Au 11 avril 2020, dans l'ensemble de la grande région, 4 841 personnes étaient hospitalisées pour Covid-19 dont 881 en réanimation. On déplore malheureusement un total de 2008 décès imputables au virus (hôpital, EHPAD, domicile), dont un certain nombre de professionnels de santé

Actuellement, sur les tests sérologiques préliminaires, 3% de la population française a eu un contact avec le COVID-19 et présente une immunité (chiffres donnés par madame M-A Desailly-Chanson). Les chiffres sont de 7% en Lorraine sur l'ensemble des sérologies pratiquées par le laboratoire AtoutBio (il ne s'agit pas, en ce qui concerne ce deuxième chiffre d'une étude sur la population générale Lorraine mais sur les personnes s'étant présentées au laboratoire, dont beaucoup de professionnels de santé) .

Un tableau récapitulatif au 08 avril :



Pour la distribution de masques, l'opération Distrimasques est opérationnelle depuis mercredi 8 avril. Vous avez dû en être informés par un mail de l'URPSML Grand Est. Pour ceux qui n'ont pas reçu l'information : vous devez vous inscrire dans la pharmacie dans laquelle vous désirez vous fournir en masques. Celle-ci vous inscrit sur l'application Distrimasques avec votre numéro RPPS (ce qui permet de vérifier que votre exercice est libéral). Vous recevez très rapidement un questionnaire à l'adresse mail que vous avez fournie à votre pharmacie, son remplissage concrétise votre inscription dans le système de distribution. Une fois cette opération accomplie, vous pouvez vous procurer les masques chez votre pharmacien. La première semaine, cette distribution était journalière (2 FFP2 et 10 masques chirurgicaux/jours) mais cumulable rétrospectivement. Depuis cette semaine, la distribution est hebdomadaire.

Pour les téléconsultations, les syndicats médicaux ont obtenu, en plus de la cotation TC+MPC+MCS, et la MCU, la possibilité de coter APC que l'on peut également associer à la MCU. La consultation très complexe reste non autorisée. Les conditions de téléconsultations se sont élargies aux nouveaux patients, aux patients que nous n'avons pas vus dans l'année et surtout, à la consultation téléphonique +/- photos. C'est important pour les patients âgés, maîtrisant mal ou ne disposant pas des nouvelles technologies et pour les zones rurales, mal ou pas desservies par internet. Le tiers payant sur la totalité de l'acte par la sécurité sociale est applicable sur l'ensemble des actes, qu'il concerne ou non le COVID. C'est, pour nous, un grand progrès, d'autant que l'acte de téléconsultation est bien plus complexe et chronophage qu'un acte effectué en cabinet, et qu'il engage tout autant notre responsabilité médicale.

Le début du dé-confinement est fixé au 11 mai. D'ici là, nous devons réfléchir à une adaptation de nos pratiques. Il devient évident que le dé-confinement se fera sur un mode progressif et que l'activité de nos cabinets va se trouver largement impactée à court et moyen terme, et peut-être même définitivement. Nous allons devoir nous organiser pour limiter la durée du séjour en salle d'attente et le nombre de personnes qui s'y rencontrent, l'idéal étant un seul patient à la fois en salle d'attente. Il va également falloir développer des stratégies et des techniques de désinfection de notre cabinet, compatible avec nos pratiques et sécurisant notre activité de consultation et de chirurgie pour nos patients, notre personnel et nous.

Enfin, la CNAM, par l'intermédiaire de son directeur général Nicolas Revel audité par la commission des affaires sociales du Sénat, vient de reconnaître une baisse d'activité moyenne de plus de 40% pour les spécialistes en médecine générale et de plus de 70% pour les autres spécialistes. Ceci a plusieurs conséquences délétères : des retards au diagnostic de maladies potentiellement graves chez certains patients, en particulier les plus âgés et les plus fragiles, des retards de traitement – en particulier la chirurgie carcinologique et enfin une fragilisation de l'équilibre économique des cabinets médicaux dont certains pourraient rapidement mettre la clé sous la porte.

La CNAM « économise » actuellement selon N. Revel 50 millions € par jour sur les soins de ville soit plus d'un milliard d'euros depuis le début du confinement. Il est urgent qu'une compensation financière – et non pas une simple avance - de l'assurance maladie soient allouée à tous les professionnels de santé libéraux qui ont été – souvent sans moyen de protection – en première ligne ces dernières semaines.

Amitiés et santé à tous !

Dr Stéphane Kirchner
Secrétaire général CSMF Lorraine-Aube-Haute-Marne

Dr Anne Bellut
Vice-Présidente URPSML-GE

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 "Informatique, fichiers et liberté", vous conservez la possibilité d'accéder aux informations vous concernant et de les rectifier si vous le jugez nécessaire.

Pour ne plus recevoir nos informations, merci d'envoyer un mail à : csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org

Powered by [HYGIEE - DIMS](#).

La Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.